



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 23 juillet 2020

DÉLIBÉRATION

N° 89 - 23.07.2020

En exercice ... 28  
Présents..... 24  
Votants..... 28  
Abstention ..... 0

**PÔLE RESSOURCES  
ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**56. Élection des membres du Conseil Communautaire  
appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel  
d'Offres (CAO)**

L'AN DEUX MILLE VINGT,  
Le 23 juillet,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 17 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,

**Le Bois-Plage :** M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI,

**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

**La Flotte :** M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Patrick SALEZ,

**Loix :** M. Lionel QUILLET,

**Les Portes en Ré :** M. Alain POCHON, M. Jean-Luc CHENE,

**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, M. Marc CHAIGNE,

**St. Clément des Baleines :** Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,

**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

**St. Martin de Ré :** M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

M. Jean-Pierre GAILLARD (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), M. Roger ZÉLIE (donne pouvoir à M. Jean-Paul HÉRAUDEAU), M. Patrick BOUSSATON (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), Mme Simone FOULQUIER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN).

**Secrétaire de séance : Monsieur Didier LEBORGNE.**

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D202089-DE  
Reçu le 24/07/2020

\* \* \* \* \*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 23 juillet 2020

**DÉLIBÉRATION**

N° 89 - 23.07.2020

En exercice... 28  
Présents..... 24  
Votants..... 28  
Abstention..... 0

**PÔLE RESSOURCES  
ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**56. Élection des membres du Conseil Communautaire  
appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel  
d'Offres (CAO)**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRE),

Vu l'article 3° du II de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu l'article 89 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5, L. 2121-21, L 2121-22 D.1411-5 et L. 5211-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° 93-2825-DRCLB2 du 30 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2019 fixant le nombre de délégués composant le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré à 28,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 mars 2020 entérinant les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré,

Vu la délibération du 23 juillet 2020 portant sur les modalités de dépôt des listes,

Considérant que les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que par ailleurs, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, et

- qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,
- qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Considérant qu'au total une seule liste a été déposée et se compose comme suit :

Titulaires	Suppléants
Patrick RAYTON	Patrice RAFFARIN
Patrice DECHELETTE	Gérard JUIN
Danièle PETINIAUD-GROS	Jérôme DUMOULIN
Lina BESNIER	Alain POCHON
Jean-Paul HERAULDEAU	Gisèle VERGNON

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D202089-DE  
Reçu le 24/07/2020



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 23 juillet 2020

### DÉLIBÉRATION

N° 89 - 23.07.2020

En exercice ... 28  
Présents..... 24  
Votants..... 28  
Abstention ..... 0

### PÔLE RESSOURCES ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### **56. Élection des membres du Conseil Communautaire appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Considérant que l'élection des membres de la CAO a lieu au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide «à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret» en vertu des dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose,

Considérant que sur proposition de Monsieur le Président, l'Assemblée délibérante accepte, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **de prendre acte que la présidence de la Commission d'Appel d'Offres revient à Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité par arrêté,**
- **d'élire en tant que titulaires :**
  - M. Patrick RAYTON
  - M. Patrice DECHELETTE
  - Mme Danièle PETINIAUD-GROS
  - Mme Lina BESNIER
  - M. Jean-Paul HERAUDEAU
- **d'élire en tant que suppléants :**
  - M. Patrice RAFFARIN
  - M. Gérard JUIN
  - M. Jérôme DUMOULIN
  - M. Alain POCHON
  - M. Gisèle VERGNON

Affichée le : 25 juillet 2020

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D202089-DE  
Reçu le 24/07/2020